

Celui à qui les services profitent, n'est-ce pas ? — C'est là, je crois, un principe indiscutable en économie domestique, de même qu'en politique, dans les choses privées comme dans les choses publiques. A qui profitent les services des gouverneurs délégués des Universités ? — Non seulement ces messieurs sont au service des institutions qu'ils représentent, mais il semblerait parfois qu'ils aient pour mission spéciale d'attarder le Bureau dans la voie du progrès. — Une bonne croisade pour faire paver par les Universités leurs gouverneurs aurait, je crois, plus de chances de succès, et dans tous les cas, plus d'arguments fondés, qu'une attaque contre l'autonome représentative du Bureau.

Et puisque nous sommes en veine d'économie, ou de réforme si vous préférez, comptez, combien chaque année nous payons pour nos assesseurs, pour ce système reconnu inutile, extravagant, caduc et suranné. Voilà où véritablement le bât nous blesse. — Vous avez *la presse* à votre disposition, cette grande formatrice de l'opinion publique, — prêchez ces réformes ; et le jour où nous serons débarrassés des charges pécuniaires qui nous incombent pour les assesseurs et les gouverneurs universitaires, nous pourrions, comme vous le suggérez, créer des petites bibliothèques, doter (légalement?) des chaires universitaires, fonder des prix pour les travailleurs, etc.

Veuillez, Monsieur le Directeur, prendre en bonne part les remarques que je fais, et me croire sincèrement l'un de ceux qui admirent votre travail persévérant, de même que votre dévouement à la profession.

ALBERT LAURENDEAU.

St-Gabriel de Brandon, 4 novembre 1906..

NOTE

A M. le Dr LAURENDEAU,

Mon cher Confrère,

Je ne discuterai pas vos chiffres, car l'écart est si minime qu'il ne change rien aux belles proportions de notre système représentatif ; total : 41 au lieu de 45 ; avant l'enterrement de Bishop vous